

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil municipal,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
 Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
 Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme
 MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON
 Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE
 Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT
 Philippe), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme
 WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. Bernard
 ZBORALA.

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

3. Convention d'occupation de la maison forestière entre la commune de Boisseuil et l'association communale de chasse agréée.

Par délibération en date du 17 mars 2023, le conseil municipal a validé l'acquisition d'une maison sur
 la parcelle AE 17 située 21 rue du Vieux Boisseuil à Boisseuil.

Par délibération en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal a validé la signature d'une
 convention d'occupation pour travaux avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) afin
 qu'elle puisse réaliser la rénovation et les aménagements et remises aux normes nécessaires au rez-de-
 chaussée de ce bâtiment dénommé « maison forestière ».

Les travaux sont terminés et l'ACCA peut désormais occuper les locaux pour l'exercice de son activité.

Afin de fixer les engagements de chacun et les modalités d'utilisation du rez-de-chaussée de la maison
 forestière il est nécessaire de signer une convention d'occupation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation avec l'ACCA ainsi que
 tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
 Le 1^{er} adjoint aux finances,
 Thierry VALADON

